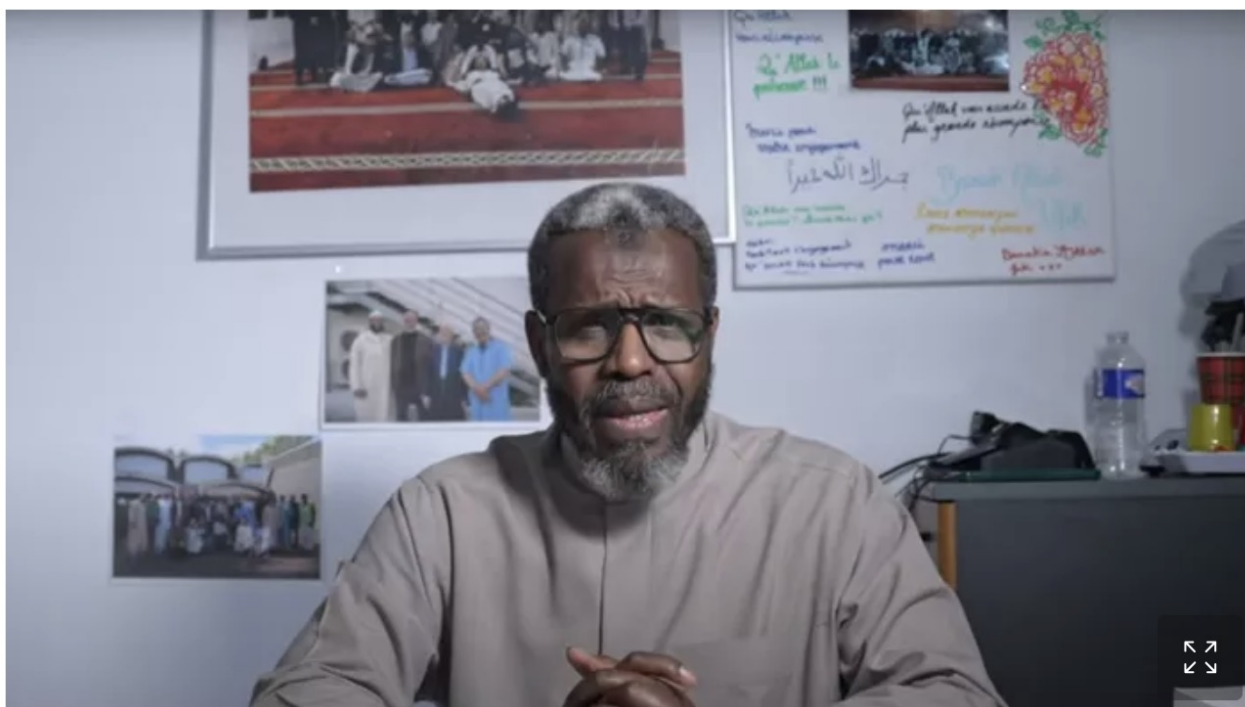


Le Conseil d'État valide l'expulsion du Président de la mosquée de Pessac

écrit par Juvénal de Lyon | 22 septembre 2024



Abdourahmane Ridouane, président de la mosquée de Pessac, est de nationalité nigérienne. Il vit en France depuis 1991.
Capture d'écran YouTube - Abdouramane Ridouane



Abdourahmane Ridouane, président de la mosquée de Pessac, est de nationalité nigérienne. Il vit en France depuis 1991.
Capture d'écran YouTube - Abdouramane Ridouane

Abdouramane Ridouane doit donc être expulsé en raison des [propos polémiques](#) qu'il diffusait sur les réseaux sociaux, témoignant «*d'une idéologie hostile aux valeurs et institutions de la République française*» propos jugés en faveur du Hamas, haineux à l'égard des juifs, ou hostiles à la France.

Dans son ordonnance du 17 septembre, le Conseil d'État relève, pour rejeter le recours contre la décision du tribunal administratif qui avait déjà refusé d'invalider l'arrêté d'expulsion, que les différentes publications d'Abdouramane Ridouane étaient de nature à fonder la décision d'expulsion. Il a considéré que cette décision ne portait une atteinte manifestement disproportionnée aux buts poursuivis.

Le compte-rendu de l'audience du 7 septembre est [là](#).

La décision sera en ligne sur le site du Conseil d'État d'ici quelques heures.

Mise à jour 18 septembre 12h55 : l'ordonnance peut être consultée [ici](#). ...

<https://www.actu-juridique.fr/libertes-publiques-ddh/flash-le-conseil-detat-valide-lexpulsion-de-a-ridouane-president-de-la-mosquee-de-pessac/>

Apparemment, la manifestation de soutien de fin août n'a pas opéré de miracle...

APPEL A LA MOBILISATION

CONTRE L'EXPULSION DE M.RIDOUANE



SAMEDI 31 AOÛT 2024

14H30

Place de la Victoire

33000 Bordeaux

**RASSEMBLEMENT POUR SOUTENIR
ABDOURAHMANE RIDOUANE**

Président de la Mosquée de Pessac

POUR PLUS D'INFOS



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La décision du Conseil d'Etat est donc une bonne nouvelle,

mais les recours sans fin ne sont peut-être pas clos ?
Cour Européenne ? CEDH ?